

Conditions générales de vente pour prestations de services

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) pour prestations de services concernent la société HIKALOO, dont le siège social se situe au 15 Rue Marcel Pagnol, 26120 Montélier, dont le numéro d'identification Siren est 94379472700025.

La Société HIKALOO est représentée par M. Ian Razanamahefa en qualité de gérant, ci-après dénommé « **le Prestataire** », met à disposition ses prestations de services auprès de clients, ci-après dénommés « **les Clients** ».

Le présent contrat qui représente les CGV de prestations de services est indivisible, c'est-à-dire que l'ensemble des présentes clauses, les annexes et le préambule constituent un ensemble.

Avant toute souscription aux services proposés par le Prestataire, il est impératif pour le Client de prendre connaissance des présentes CGV et de les accepter sans réserve

Article 1 – Définitions

Par les présentes, les termes utilisés devront être compris de la manière suivante :

« **Client** » désigne la personne bénéficiaire des prestations de services prévues au sein des présentes CGV.

« **Prestation de service** » désigne la prestation définie et détaillée par le Prestataire au sein du devis.

« **Prestataire** » désigne la Société HIKALOO en charge d'effectuer les prestations de services prévues par les présentes.

Article 2 – Objet

Les CGV prévoient les conditions et modalités d'exécution applicables exclusivement aux prestations de services, proposée par le Prestataire à ses Clients, dont les caractéristiques sont les suivantes : « animation musicale – chant – sax et/ou DJ ».

Les caractéristiques détaillées se trouvent sur le devis.

Les présentes CGV ont pour vocation de garantir la transparence, la sécurité et la qualité des relations contractuelles entre le Prestataire et les Clients. Elles s'appliquent à toutes les commandes de prestations de services passées entre le Prestataire et les Clients, sauf stipulations contraires convenues par écrit entre les parties.

Les présentes CGV priment sur toute autre clause pouvant figurer dans les documents émanant des Clients, sauf accord exprès écrit entre les parties. Le Prestataire se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment, sans préavis, toutefois ces modifications ne seront pas applicables aux commandes en cours au moment de la modification, sauf accord des parties.

Article 3 – Acceptation du service

Le Client déclare accepter les présentes Conditions Générales de Vente pour prestations de services sans réserve, et cela, avant de passer commande par le retour de devis ou offre faite par la Société HIKALOO en qualité de Prestataire.

Article 4 – Prix et modalités de paiement

4.1 Les prestations de services sont relatives à l'exécution d'un travail lié à la musique qui recevra en contrepartie une rémunération fixée par un prix mentionné sur le devis.

Le paiement s'effectuera soit par chèque, virement bancaire ou par tout autre moyen de paiement accepté par le Prestataire au jour de la fourniture de la prestation de services.

Un acompte d'environ 25% de la somme totale de la prestation sera versé au moment de la validation du devis afin de réserver la date de la prestation.

4.2 En cas de défaut de paiement dans un délai de 2 mois après la prestation, des pénalités de retard pourront être exigées, calculées au taux légal en vigueur majoré de 12,21%, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

Le taux d'intérêt légal correspond à celui en vigueur au jour de l'exécution de la prestation de services.

4.3 Le Prestataire établira, après la prestation, une facture en double exemplaire, dont un des exemplaires sera délivré au Client.

Article 5 – Obligations

5.1 Le Client s'engage à payer le prix de la prestation comme convenu au sein des présentes CGV et sur le devis. Il s'engage également à collaborer afin de rendre possible la réalisation des prestations de services dans les meilleures conditions et notamment de communiquer l'ensemble des documents et des informations nécessaires à cette réalisation.

5.2 Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires afin de réaliser les prestations de services prévues sur le devis validé par le Client.

5.3 En cas de prestation musicale en extérieure, le Client s'engage à mettre à disposition tout aménagement nécessaire afin d'assurer le bon déroulement de la prestation. En cas d'intempéries en extérieur, le Prestataire se réserve le droit d'arrêter la prestation afin de préserver le matériel utilisé.

Le Prestataire s'engage en cas de modifications des présentes CGV à en informer individuellement ses Clients.

Article 6 – Confidentialité

Les parties s'interdisent de divulguer les informations confidentielles auxquelles ils ont pu avoir accès dans le cadre de la relation commerciale. Le personnel est également soumis à cette obligation de confidentialité. En cas de manquement de la part d'un salarié aux engagements de confidentialité, la partie concernée devra appliquer des sanctions.

Sont considérées comme confidentielles, toutes informations afférentes aux documents techniques et supports d'information fournies par le Prestataire, les informations relatives au savoir-faire, au prix, aux données de paiement du Client, aux moyens de production, à la livraison, à toute forme de données qu'elles soient commerciales, industrielles ou financières.

Ceci ne concernant pas les informations, connaissances ou savoir-faire tombés dans le domaine public ou les informations dont la divulgation est nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

Dans les autres cas, toute communication écrite ou orale à propos d'un document confidentiel ou des informations concernant la prestation devront faire l'objet d'un accord préalable écrit de la part du Client.

Article 7 – Droit de rétractation

Le Client dispose d'un droit de rétractation dans les quatorze jours à compter du jour ouvrable de la validation du devis. La rétractation devra s'effectuer par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Lors de la réception du courrier, le Prestataire devra effectuer le remboursement de l'acompte reçu dans un délai de quatorze jours à compter de cette rétractation.

Toutefois, si le Client est un professionnel, le droit de rétractation n'est pas applicable. Le droit de rétractation n'est applicable que pour les clients en qualité de particuliers.

Article 8 – Annulation

En cas d'annulation de la prestation par le Client, celui-ci devra notifier le Prestataire par écrit de son intention d'annuler, au plus tard 3 mois avant la prestation. Le Client renonce à

l'acompte déjà versé. En cas d'annulation à moins de 3 mois de la prestation, le Client est tenu de verser 75% de la somme totale de la prestation.

Article 9 – Non-validation partielle

Si une ou plusieurs clauses des présentes CGV sont déclarées comme étant contraires à une disposition légale impérative, les autres clauses des présentes CGV demeurent néanmoins applicables et le contrat de prestations de services ne sera pas affecté.

Article 10 – Force majeure

La responsabilité des parties ne pourra pas être engagée en cas d'inexécution ou mauvaise exécution de ses obligations dues à un événement de force majeure. Cet événement est insurmontable, imprévisible et extérieur aux parties.

La partie invoquant un événement de force majeure doit en informer l'autre partie par écrit dans un délai de 3 jours à compter de la survenance de cet événement. Cette notification doit fournir des détails précis sur l'événement en question et son impact sur l'exécution des présentes CGV. La partie invoquant la force majeure devra également fournir toutes les preuves nécessaires pour étayer sa demande.

Article 11 – Litiges

Pour tout litige relatif au présent contrat, les Clients s'engagent, dans un premier temps, à faire parvenir au Prestataire une réclamation à l'adresse suivante : 15 Rue Marcel Pagnol, 26120 Montélier.

En cas de réclamation restée infructueuse, les parties déclarent compétent le Tribunal judiciaire du lieu du siège social du défendeur ou le lieu d'exécution de la prestation de services.

En souscrivant aux prestations de services du Prestataire, le Client atteste avoir lu, compris et accepté l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente.
